



POLYNESIE FRANCAISE

ILE DE TAHITI

COMMUNE DE
PIRAE

PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT	
ZONAGE CENTRE-VILLE	27 octobre 2025
Pièce n° 5	Echelle : 1/1 000
PLAN DE SITUATION	
MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE de PIRAE	
MAITRISE D'OEUVRE : MAIRIAH NC CAPSE NC CAPSE PF	
Fonds cartographiques : Direction de la Construction et de l'Aménagement (DCA) Direction des Affaires Foncieres (DAF)	
Système géodésique RGPF	
Projection Mercator Transverse Universelle (MTU) fusée 6	
Méridien origine : 147° ouest du méridien de greenwich	
Amorces du carroyage en mètres	
Plan certifié conforme (Arrêté n°2475 CM du 8 décembre 2025 publié au JOFP n°2025-290 du 10 décembre 2025)	

Mairie de Pirae Avenue Arriapa Pomare - B.P. 51585 - 98716 PIRAE Tél : 40 50 80 80

UA (UA et UAb) - Zone urbaine : Centre-ville à forte densité, composé d'immeubles pouvant avoir plusieurs étages, construits en contiguïté et à l'alignement, privilégiant l'habitat et le commerce.

UB - Zone urbaine : Zone urbaine à moyenne densité, destinée à recevoir des immeubles collectifs, de l'habitat individuel, des commerces, des services et des installations destinées aux activités qui sont compatibles avec l'habitat.

UC - Zone urbaine : Zone urbaine à faible densité destinée à recevoir des immeubles individuels ou collectifs, des commerces et services et les installations destinées aux activités qui sont compatibles avec l'habitat.

UD - Zone rurale : Zone rurale à faible densité située hors des limites urbaines de la commune. Proche des zones naturelles, elle est destinée à recevoir un habitat individuel, généralement celui des propriétaires.

UE - Secteur d'équipement : Secteur destiné à recevoir les équipements et infrastructures qu'ils soient publics ou privés, nécessaires pour répondre aux besoins collectifs de la population.

US - Zone d'Activités Secondaires : Zone de la vallée de Hamata réservée au regroupement d'activités et installations à caractère industriel, artisanal ou d'entreposage dont l'implantation n'est pas désirable dans les zones d'habitat.

USA - Zone d'activités secondaires et aménagés USA : Zone aménagée et réservée au regroupement d'activités, à l'entreposage et ou stockage dont l'implantation n'est pas désirable dans les zones d'habitat.

UT - Zone touristique : Zone destinée exclusivement à l'implantation d'activités touristiques majeures telles qu'hôtels, clubs, centres de loisirs, restaurants, musées, etc., et leurs annexes.

NA - Future zone d'urbanisation : Zone située sur les hauteurs, elle couvre un territoire actuellement occupé par un massif forestier arrivé à maturité qui peut être exploité.

NCE - Zone de protection des ressources en eau : Zone naturelle non équipée destinée à assurer la protection des réserves en eau et des dispositifs de captage ou de prélèvement sur celles-ci.

NDb - Zone naturelle de moyenne montagne : La zone NDb comprend un milieu naturel qui a déjà subi des transformations qui ont partiellement modifié son paysage et sa flore.

NDF - Zone de massif naturel à protéger : Composée de terrains de haute et moyenne montagne et de fonds de vallées, la zone NDF constitue un espace naturel encore vierge qu'il convient de préserver en raison de la qualité de ses sites, de ses paysages et de la richesse écologique de la forêt.

Zonage PGA de PIRAE	
UA	Cadastre
UAb	Courbe primaire (équidistance = 50 m)
UB	Courbe secondaire (équidistance = 10 m)
UC	Ligne communale
UD	Pirae
UE	
US	
USA	
UT	
NA	
NCE	
NDb	
NDF	

